

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2022

CONSEILLERS EN EXERCICE : 9 – PRESENTS : 9 - VOTANTS : 9

## OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2021 - Budget Principal Délibération 2022 – 09

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Eau Délibération 2022 – 10

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**OBJET : Vote du Compte Administratif - Budget Principal –  
Affectation résultats  
Délibération 2022 – 11**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PASQUIER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Manuel PERTHUISOT, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Ensemble</b>	<b>Ensemble</b>
	<b>Dépenses ou Déficit</b>	<b>Recettes ou Excédent</b>	<b>Dépenses ou Déficit</b>	<b>Recettes ou Excédent</b>	<b>Dépenses ou Déficit</b>	<b>Recettes ou Excédent</b>
Résultats reportés		906 043.22 €		77 715.02 €	0.00 €	983 758.24 €
Part affectée à investiss					0.00 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	267 561.44 €	303 396.53 €	31 802.32 €	67 296.17 €	299 363.76 €	370 692.70 €
TOTAUX	267 561.44 €	1 209 439.75 €	31 802.32 €	145 011.19 €	299 363.76 €	1 354 450.94 €
RESULTAT DE CLOTURE		941 878.31 €		113 208.87 €		1 055 087.18 €

Besoin de financement  
Excédent de financement  
Besoin de financement

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement

Excédent total de financement

113 208.87 €
0.00 € 0.00 €
113 208.87 €

2- Constate la identité de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée

et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve,

- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et constate l'exactitude
- 5- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Au compte 1068 (recette d'investissement)
Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
<b>941 878.31 €</b>

- 6- Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Principal.
- **DECIDE** d'affecter le résultat comme cité ci-dessus.

**OBJET : Vote du Compte Administratif - Budget Eau-  
Affectation résultats  
Délibération 2022 – 12**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PASQUIER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Manuel PERTHUISOT, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1-Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Ensemble</b>	<b>Ensemble</b>
	<b>Dépenses ou Déficit</b>	<b>Recettes ou Excédent</b>	<b>Dépenses ou Déficit</b>	<b>Recettes ou Excédent</b>	<b>Dépenses ou Déficit</b>	<b>Recettes ou Excédent</b>
Résultats reportés		<b>305 783.00 €</b>		<b>134 922.13 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>440 705.00 €</b>
Part affectée à investiss					<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
Opérations de l'exercice	<b>15 014.25 €</b>	<b>36 182.76 €</b>	<b>20 403.19 €</b>	<b>20 162.28 €</b>	<b>35 417.44 €</b>	<b>56 345.04 €</b>
TOTAUX	<b>15 014.25 €</b>	<b>341 965.76 €</b>	<b>20 403.19 €</b>	<b>155 084.41 €</b>	<b>35 417.44 €</b>	<b>497 050.04 €</b>
RESULTAT DE CLOTURE		<b>326 951.51 €</b>		<b>134 681.22 €</b>		<b>461 632.60 €</b>

Besoin de financement	
Excédent de financement	134 681.22 €
Restes à réaliser DEPENSES	0.00 €
Restes à réaliser RECETTES	0.00 €
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	134 681.22 €

- 2- Constate la identité de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve,
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et constate l'exactitude
- 5- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Au compte 1068 (recette d'investissement)
Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
<b>326 951.51 €</b>

- 6- Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Principal.
- **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme cité ci-dessus.

**OBJET : Vote des Taux Imposition 2022**  
**Délibération 2022 – 13**

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la Commune des Billanges fait partie de la composition de la Communauté de Communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE ;  
 Considérant que la Communauté de Communes ELAN est soumise d'office à la fiscalité professionnelle unique ;  
 Considérant que la Cotisation Foncière des Entreprises sera intégralement encaissée par la Communauté de Communes et que le taux déterminé par les services de l'état est de 29.03 %  
 Entendu que la Communauté de Communes ELAN pratiquera une compensation à l'égard de la commune de Les Billanges à la hauteur des produits attendus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **FIXE** comme suit le taux des taxes pour 2022 :
  - Taxe Foncière (bâti) **37.58 %**
  - Taxe Foncière (non bâti) **72.59 %**

**OBJET : Vote du Budget Primitif - Principal 2022**  
**Délibération 2022 – 14**

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget Principal, soumis au vote par nature, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ADOPTÉ** le Budget Principal de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 202 516	1 202 516
FONCTIONNEMENT	1 166 309	1 166 309

**OBJET : Vote du Budget Primitif - Eau 2022**  
**Délibération 2022 – 15**

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget Eau, soumis au vote par nature, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ADOPTÉ** le Budget Eau de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	453 713	453 713
FONCTIONNEMENT	366 152	366 152

**OBJET : Admission en non-valeur – Budget Eau**  
**Délibération 2022 – 16**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Trésor Public de Bessines sur Gartempe de mandatement de créances éteintes.

La créance visée porte sur le Budget Eau et d'élève à **529.66 €**, en conséquence il convient d'émettre un titre afin de solder la créance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'accorder décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, à savoir **529.66 €**, somme qui sera imputée à l'article 6542 du Budget Eau

**OBJET : Subventions aux associations pour 2022**  
**Délibération 2022 – 17**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de verser une subvention aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ACCA Les Billanges	550 €
Société de Pêche de la Jonchère	110 €
Croix Rouge Ambazac	66 €
FNATH	110 €
Comité des Fêtes Les Billanges	550 €
Comité des Fêtes : feu d'artifice	1 100 €
Comice Agricole Ambazac	165 €
Pompiers de la Jonchère	220 €
Culture et Loisirs aux Billanges	550 €
Cheek to Cheek	550 €
ASPLB	550 €

**OBJET : Convention de fourrière avec la SPA : enlèvement et garde des animaux**  
**Délibération 2022 – 18**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention avec la SPA concernant l'enlèvement et la garde des animaux pour l'année 2022.

Monsieur le Maire précise que cette convention est établie pour une durée d'un an. Le tarif est de **0.65 €** par habitant soit **187.20 €** pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le projet de convention proposé ainsi que la tarification.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière avec la SPA.

**OBJET : Création Site Internet**  
**Délibération 2022 – 19**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la création d'un site internet qui devient indispensable pour la collectivité.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le devis d'un montant de **2 088.00 € TTC** de Madame Caroline HUGUET – Agence de communication, DAME DE CARREAU- 2 avenue des Hortensias – 87240 AMBAZAC pour la création du site, ainsi que le devis de maintenance d'un montant de **240.00 € TTC** annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la proposition de Mr Le Maire ainsi que les devis.
- **AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires ainsi que toute signature

**OBJET : Participation financière**  
**Délibération 2022 – 20**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Directeur de l'Ecole Primaire de la Jonchère Saint Maurice, sollicitant une participation de la commune d'un montant de 400.00 € dans le cadre d'une organisation d'une classe de découverte pour les élèves de CM2.

Plusieurs élèves de la commune sont concernés par cette sortie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le financement d'un montant de **400.00 €**

**OBJET : Loyer Du Bar Restaurant**  
**Délibération 2022 – 21**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée de l'arrêt des loyers de la location gérance du Bar Restaurant de mars 2020 à janvier 2022 (contexte Covid), et de la reprise des loyers à compter de février 2022 d'un montant de 189.00 €, émanant de Madame Marina BA et Monsieur Younouss BA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la proposition de Mr le Maire

**OBJET : Marché public – restauration église**  
**Délibération 2022 – 22**

Monsieur le Maire donne lecture de l'analyse des offres concernant la restauration de l'église (marché public) et propose de retenir les candidatures citées ci-dessous :

- **Lot 1 : Entreprise BLANCHON 7, rue Fernand Malinvaud 87000 Limoges**  
Maçonnerie – montant : **22 246, 68 HT**
- **Lot 2 : Entreprise BLANCHON 7, rue Fernand Malinvaud 87000 Limoges**  
Charpente – montant : **10 142, 18 HT**
- **Lot 3 : Entreprise BLANCHON 7, rue Fernand Malinvaud 87000 Limoges**  
Couverture – Cuivrerie – montant : **107 626, 50 HT**
- **Lot 4 : Entreprise BLANCHON 7, rue Fernand Malinvaud 87000 Limoges**  
Menuiserie - Serrurerie – montant : **91 041,96 HT**
- **Lot 5 : Entreprise CGV Ciel 365, rue des Patis Z.I de Maunit 85290 MORTAGNE SUR SEVRE**  
Electricité – montant : **6 665, 60 HT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire pour la retenue des entreprises citées ci-dessus ainsi que pour les montants
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents.

**Séance levée à 21h45**